

Directeur(trice) de maison d'enfants



Formation de chef d'entreprise 2018-2019

2 ANS

Description du métier propre au réseau IFAPME

Cette formation s'adresse à toute personne visant la direction d'une maison d'enfants.

Une maison d'enfants est une structure adaptée sous contrôle de l'ONE et qui, le plus souvent, accueille un groupe de 9 à 24 enfants de 0 à 36 mois. Le directeur de maison d'enfants vise à assurer, en étroite collaboration avec les parents, le bien-être et l'épanouissement global des enfants accueillis dans un cadre approprié à leur âge.

A l'issue de la formation "Directeur de maisons d'enfants", le diplômé de l'IFAPME sera capable d'accueillir des enfants et de les prendre en charge, c'est-à-dire :

- de construire un projet d'établissement viable financièrement,
- d'aménager un milieu d'accueil de qualité,
- d'accompagner dans leur développement psychomoteur, affectif, intellectuel et social les enfants qui lui seront confiés,
- de constituer et animer une équipe d'accueillant(e)s de manière harmonieuse,
- de réaliser un projet d'accueil en conformité avec les exigences de l'ONE et de s'inscrire dans une dynamique de mise en œuvre et d'amélioration continue du projet éducatif,
- de créer des partenariats ouverts vers l'extérieur,
- de gérer administrativement un milieu d'accueil,
- de prévenir et gérer un accident pouvant survenir dans un milieu d'accueil.

Qui peut suivre cette formation de chef d'entreprise ?

- Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription
- Être porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.), ou
- Être titulaire du diplôme de puéricultrice, d'accueillante d'enfants ou auxiliaire de l'enfance ou
- Si vous n'avez pas le titre : réussir l'examen d'admission avec test de français, de math et de logique
- Être déjà agréé par l'ONE comme accueillante d'enfants (autonome ou conventionnée) avec expérience professionnelle effective ou
- Être dans la profession de l'accueil de la petite enfance depuis 3 ans au moins

Pour ces deux dernières conditions, un dossier écrit justificatif doit être présenté au Conseiller pédagogique de l'IFAPME pour accord.

Inscription

250 euros /année à payer à l'inscription

Date limite d'inscription :
Fin octobre

Coûts supplémentaires

L'acquisition des manuels, photocopies et/ou du petit matériel pour les travaux pratiques est à charge de l'apprenant

Formation en 2 ans

Les cours sont donnés à Arlon:

- En 1^{ère} année, le lundi
et le mercredi de 18h20 à 21h50
- En 2^{ème} année, le mardi
et le jeudi de 18h20 à 21h50

Centre IFAPME Luxembourg

Rue de la Scierie, 32
6800 LIBRAMONT
Tél : 061/22 33 36
Fax : 061/22 53 82

Avenue Patton, 10
6700 ARLON
Tél : 063/22 74 19
Fax : 063/57 20 42

Avenue de France, 6
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél : 0471/559 994
Fax : 061/22 53 82

lux@ifapme.be
www.luxembourg.ifapme.be
Numéro vert 0800/90133

Matière 1^{ère} année	
Les espaces d'accueil	10h
Soins – santé	28h
L'alimentation	14h
L'épanouissement affectif, cognitif, psychologique, social d'un enfant de 0 à 3 ans	20h
Le projet éducatif et le code de qualité de l'ONE, La relation de confiance avec les parents	22h
La maltraitance	8h
La communication verbale et non verbale	20h
La prévention des accidents, 1ers soins et secourisme	28h
Activités et psychomotricité	22h
Droit, comptabilité, fiscalité et gestion financière	20h
Se situer dans l'environnement de la petite enfance	12h
Analyser des pratiques de terrain	40h
Encadrement examen C	4h
	248h

Matière 2^{ème} année	
L'alimentation	12h
L'épanouissement affectif, cognitif, psychologique, social d'un enfant de 0 à 3 ans	20h
Assurer une maison d'enfants	10h
Esprit d'entreprendre, marketing, implantation	14h
Gérer le personnel d'une maison d'enfants ; Bien-être du personnel et de la direction	20h
Gestion administrative	22h
Droit, comptabilité, fiscalité et gestion financière	40h
Législation sociale	24h
Analyser des pratiques de terrain	40h
Encadrement examen C	8h
	210h

Stage obligatoire : **OUI**

Stage d'immersion dans un milieu d'accueil de la petite enfance agréé par l'ONE :

3 semaines par année.

Sont considérées comme heures de stages :

Convention de stage et/ou contrat de travail ou assimilé :

Voir norme IFAPME, avec les référents IFAPME

063/22.48.24 (Arlon)

061/23.95.01 (Libramont)

En fin de cycle, en plus des examens de fin de modules, vous devrez réussir une épreuve terminale (examen C).

TFE : Présenter devant jury un projet d'accueil et d'installation en tant que directeur(trice) de maison d'enfants.

Diplôme

À la fin de la formation, vous obtenez un diplôme qui est homologué par la Fédération Wallonie Bruxelles et répond aux lois d'accès du métier.

Conditions de réussite

- **2/3 des présences pour pouvoir être délibéré**
- **50% de réussite à chaque module**
- **60% de moyenne au total**
- **60% de réussite à l'Examen C (de fin de formation)**

En convention de stage : présence obligatoire à tous les cours.

Remarques

Le programme de cours a été conçu en étroite collaboration avec l'ONE, néanmoins la réussite de la formation n'implique pas automatiquement l'accord de l'ONE pour s'installer comme Accueillante.

Lors de l'inscription, veuillez-vous munir des documents suivants :

- Photocopie du diplôme requis.
- Photocopie de votre carte d'identité
- Minerval : **250 €**
- Seuls les dossiers complets seront acceptés.

